A75 12
Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N° 19-2026 DU SYNDICAT MIXTE "A 75"

Délibération prise en séance du 22 octobre à 9H00

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre 2026 à 9H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Claude ASSIER, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :
- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Christophe LABORIE a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Sébastien DAVID a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Emmanuelle GAZEL a donné pouvoir à M. Fabrice FRAYSSINET

Objet : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 23 juillet 2026

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 22 octobre 2026 ont été adressés à ses membres le 16 octobre 2026,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte,

Considérant que le procès-verbal n'appelle ni observation, ni réserve,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal ci-annexé.

Le Président du Syndicat mixte

Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
- **Nombre de membres en exercice : 15**
- **Nombre de membres présents : 5**
- **Nombre de suffrages exprimés : 9**

Accusé de réception en préfecture
012-251201141-20261022-20261022_192026-DE
Reçu le 03/11/2026